

Note méthodologique sur l'indice de réévaluation des actifs matériels 2010 / IM

L'indice IM, « Matériel de chantier », a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il permet de réactualiser les valeurs de matériels pour des cotations de matériel d'occasion, des valorisations de parc, en particulier pour les expertises en cas de sinistre.

Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « poste matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Méthodologie

L'indice de réévaluation des actifs matériels référence 1 en 2010 est appréhendés à partir de 6 postes dans une démarche de comptabilité analytique : « coût du travail » jadis appelé « salaires et charges », « matériaux », « matériel », « énergie », « transport », « frais divers », analogue à l'approche « KLEMST » des économistes de la productivité (K = capital pour « matériel », L = labour pour « travail », E = energy pour « énergie », M = materials pour « matériaux », S = services pour « frais divers », T = transport pour « transport »).

La correspondance entre les postes des index et les comptes du plan comptable général est la suivante, sachant que la sous-traitance est retirée de la production, que le poste « frais divers » est plafonné et que seuls les coûts rattachables à un chantier sont censés être pris en compte :

Postes	Comptabilité générale d'entreprises
	605 Achat de matériel, équipements et travaux
	606 \ 6061 Achats non stockés (petit matériel)
K Capital	612 \ partiel Crédit-bail hors matériel de transport
	6131 \ partiel Location mobilière hors matériel de transport
	615 \ partiel Entretien et réparations hors matériel de transport
	68 \ partiel Dotations aux amortissements immobilisations mobilières hors matériel de transport
L Travail	604 Achats d'études et prestations de services
	621 Personnel extérieur à l'entreprise
	6311 Taxes sur les salaires
	64 Charges de personnel
E Énergie	60221 \ partiel Combustibles hors carburants
	6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, électricité)
M Matériaux	601 Achats stockés
	602 \ 60221 Autres approvisionnements
	609 Rabais, remises et ristournes sur achats
	61 Services extérieurs moins 611 « sous-traitance générale », moins 612 « crédit-bail », moins 6131 « Location mobilière », moins 615 « entretien et réparations », moins 6163 « assurance transport »
S Services (frais divers)	622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires
	623 Publicité, relations publiques
	625 Déplacements, missions et réceptions
	626 Frais postaux et télécommunications
	68 \ partiel Dotations aux amortissements immobilisations immobilières
	60221 \ partiel Carburants
	Part du 612 Crédit-bail sur matériel de transport
	Part du 6135 Frais de location de camion sans conducteurs
T Transport	Part du 6155 Entretien réparation du matériel de transport
	6163 Assurance transport
	624 Transport collectif de biens et transport collectif de personnel
	68 \ partiel Dotation aux amortissements du matériel de transport

Agrégation et référence

L'indice IM est un indice de Laspeyres chaîné en référence 2010, avec toutefois une valeur de référence à 1 et non à 100, pour des raisons historiques.

Les pondérations à tous les niveaux viennent d'une confrontation de l'ESA construction 2012 avec les travaux des fédérations professionnelles.

Les postes sont obtenus par agrégation des indices élémentaires :

$$P(t) = P(t-1) * \frac{\sum_j \text{poids}(j, p) * J(t)}{\sum_j \text{poids}(j, p) * J(t-1)}$$

où p désigne le poste, j l'indice élémentaire.

Puis l'indice est obtenu par agrégation des postes :

$$I_i(t) = I_i(t-1) * \frac{\sum_p \text{poids}(p, i) * P(t)}{\sum_p \text{poids}(p, i) * P(t-1)}$$

où i désigne l'indice, p le poste.

Raccordement entre l'ancien et le nouvel indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction (IM)

Jusqu'à septembre 2014 inclus, l'ancienne série ([idbank 001711024](#)) est directement accessible et fait foi. Depuis octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante : la nouvelle série ([idbank 001711020](#)) doit être multipliée par le coefficient de raccordement égal à 1,7431, puis le produit ainsi obtenu arrondi à quatre décimales.

Historique

Un arrêté du Ministère des Travaux Publics et des Transports en date du 12 décembre 1959 approuvait le « barème bleu », et en particulier une première formule d'indice IM pour le calcul des charges d'emploi des principaux matériels de génie civil. Cet indice rentrait alors dans les formules de revalorisation des marchés publics de génie civil. Des changements de formule et/ou de base ont eu lieu en 1969, 1973, 1977 et 1986, avec une référence initiale à 1.

Les documents ci-dessous permettent de jalonner l'historique de cet indice :

- [Les éléments publiés sur l'indice IM en 1986 par le Moniteur](#) (pdf, 796 Ko) ;
- [L'introduction à la méthode de détermination des charges d'emploi de 1986 dans un manuel de la FNTF](#) (pdf, 3 086 Ko) ;
- [Un extrait du barème de la FNTF pour la détermination des charges d'emploi des principaux matériels de génie civil, du 01/10/1969 \(p. 7 et 8\)](#) (pdf, 214 Ko) ;
- Des extraits des Annales de la FNTF en date de [1960](#), [1969](#) et [1974](#) (3 fichiers pdf, 507 Ko).